

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Mardi 5 Septembre 2017 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absents excusés :

Michel Aurignac, procuration donnée à Patrick Moura
Michel Lauvaux.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capelani.

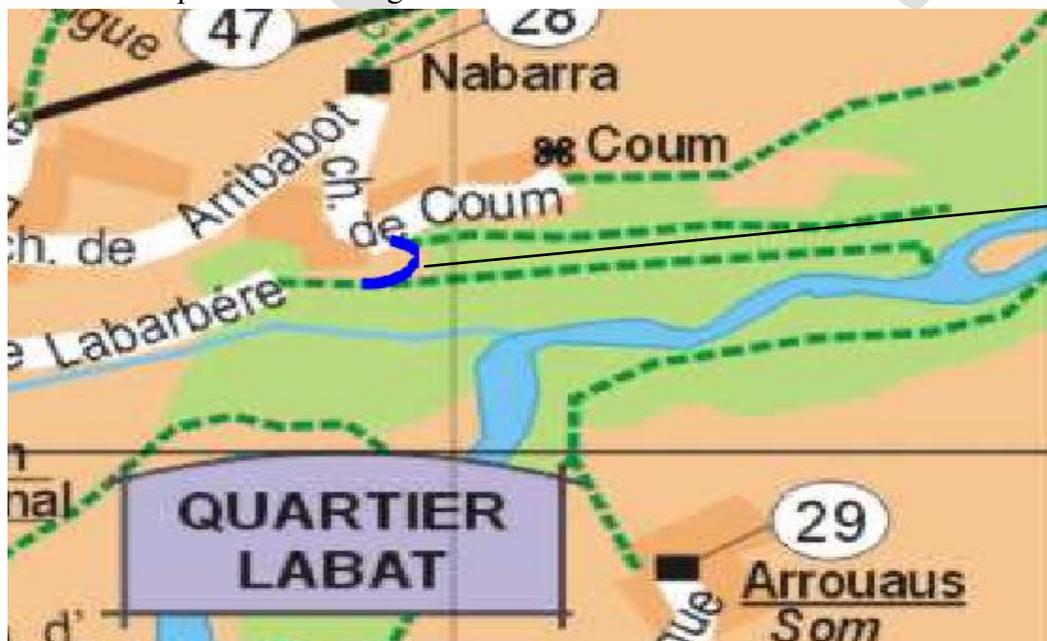
Le Procès-verbal de la séance du vendredi 30 Juin 2017 est validé à l'unanimité après la correction demandée par Patrick Moura.

A la demande du Maire le point numéro 7 est rajouté à l'ordre du jour.

1 – Rétrocession chemin rural :

Antoine Cuyaubère explique que M. De Oliveira s'est porté acquéreur d'une partie d'un chemin rural qui traverse sa propriété. Ce chemin, qui est aujourd'hui totalement bouché, n'est plus utilisé.

Il est situé au pied de l'Ermitage et relie le chemin de Baburet au chemin de Coum. (et Arribabot)



Le service des Domaines a estimé la valeur de la parcelle de 300 m² à 200 €.

Une enquête publique va être diligentée après la décision unanime des conseillers d'accepter la cession du terrain. Les frais seront à la charge de l'acquéreur.

2 – Participation aux frais de fonctionnement ULIS de Nay :

L'Unité Locale d'Insertion Scolaire (ULIS) de Nay accueille deux élèves de la commune d'Asson. La mairie de Nay demande une participation de 500 € par enfant pour les frais annuels de scolarité. Cette délibération est validée à l'unanimité.

3 – CAUE : dossier de consultation :

Le projet d'aménagement du terrain « Rigal » situé en dessous de l'école du Bourg entre dans sa phase d'étude. Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) a été mandaté par décision du 26 Mai 2016 pour étudier l'aménagement de cette zone.

Il a rendu son projet avec une estimation du coût de l'aménagement à 340 000 €.

Le maire propose de lancer l'appel à candidature d'architecte pour la suite des opérations.

Rappelons que sur ce terrain devraient être implantés : un « city-stade », un potager pédagogique, une partie arborée, un sentier piétonnier, un parking.

Patrick Moura explique qu'il votera contre car ces 340 000 € prévisionnels, ajoutés aux 150 000 € d'acquisition, amènent la commune à dépenser 500 000 € pour un investissement pour le moins inadapté à cet endroit.

La proposition est acceptée par 14 voix pour et 4 contre.

Les élus de l'opposition ont estimé dès 2014 que l'achat du terrain « Rigal » était une erreur.

Le maire et son équipe justifient maintenant cette acquisition par ces aménagements onéreux. Même si l'impact sur le Budget de la commune sera pluriannuel, il vient s'ajouter à d'autres dépenses importantes des deniers publics. Certes l'implantation d'un « city-stade » peut paraître intéressante mais il aurait été plus judicieux de l'installer sur l'aire de jeux « Mady Canton ».

4 – Création poste d'agent de maîtrise :

Un agent de la commune a réussi son examen d'agent de maîtrise. C'est tout à fait naturellement que la commune va créer un poste de responsable technique pour affecter cet employé sur son nouveau poste.

Les élus à l'unanimité valident cette proposition.

Patrick Moura souhaite adresser toutes ses félicitations à l'agent pour son implication dans la carrière qu'il a débuté voilà 3 ans dans la collectivité.

5 – Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation :

Le passage à la semaine de 4 jours pour les élèves du Pont Latapie a un effet collatéral pour l'agent qui effectuait un horaire hebdomadaire de 25 heures.

Le maire, après avoir étudié la fiche de poste et revu l'organisation du service, propose de réduire ce nombre à 23 heures. L'unanimité est acquise pour ce point.

6 – Virement de crédits :

Les travaux de la salle des sports avaient été programmés lors du budget 2017 pour un montant de 50 000 €. Georges Guilhamet précise que cette somme s'est avérée insuffisante : il convient d'ajouter 20 000 € qui sont prélevés sur le programme voirie.

Le responsable des bâtiments donne le détail des sommes engagées :

TYPE DE TRAVAUX	MONTANT TTC en euros
Carrelages	25 070
Cloisons	16 788
Sanitaires	11 500
Menuiserie	11 380
Maçonnerie	8 040

7 – Demande de subvention :

Le Comité de Jumelage de Ploumilliau a demandé le 26 mai 2017 une subvention de 400 € à la mairie. Le Maire se prononce négativement sur cette aide en précisant qu'en 2016 l'association a obtenu 400 € et que la Mairie a offert l'apéritif lors de la venue des amis Bretons.

Mme Debaty précise que cette subvention n'est due que lors de la venue de la commune jumelle en Béarn (condition supplétive inconnue de l'association ...).

Alexandre Larruhât ajoute qu'il aurait fallu déposer cette demande avant le départ en été de quelques familles d'Asson en terre bretonne (cette disposition était remplie puisque la demande date du 26 Mai).

Ces réflexions suscitent l'interrogation de Marie-Gabrielle Monset sur la volonté du Maire de poursuivre cette opération de jumelage.

Ce dernier donne toutes les garanties de poursuite de cette collaboration, justifiant cette volonté par l'envoi de ses vœux à la mairie de Ploumilliau en début d'année ...

Patrick Moura, trésorier du Comité de Jumelage, qui a rempli le dossier de demande de subvention tel que la mairie le souhaite, s'étonne que des critères viennent se rajouter au fur et à mesure des années.

Il estime que le Comité de Jumelage bénéficie d'un régime spécial d'examen de ses demandes, et ce au vu du laxisme affiché pour d'autres associations.

Il souhaite alors que l'on procède au vote car le temps de discussion pour l'obtention des 400 € dépasse de loin les quelques minutes qu'il a fallu pour accepter les 340 000 € pour l'aménagement du terrain « Rigal ».

La demande est donc refusée par 14 voix contre et 3 pour.

(Patrick Moura ne participant pas au vote en raison de sa fonction dans l'association).

QUESTIONS DIVERSES

Le maire se félicite de la réussite du Marché de Producteurs du 17 Août 2017.

Patrick Moura fait part de son étonnement devant le refus de la Mairie d'accepter que le boulanger d'Asson, Yorick Gasis, installe un stand lors de ce marché organisé par la Chambre d'Agriculture des PA.

La réponse fuse : il était impossible d'accepter la présence de cet artisan qui a trainé pour démonter son chalet sur le terrain communal face à la mairie. Dont acte.

Antoine Cuyaubère annonce que le programme voirie de 2017 (294 063 €) prévu pour refaire la voirie du quartier Labat est remis à plus tard. Les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonie n'étant pas votés et programmés, il faut attendre la fin de ce chantier pour bénéficier d'une voirie digne de ce nom.

Comme il faut bien consommer les crédits budgétaires et que les besoins sont nombreux, le responsable de la voirie prévoit de travailler sur la rue du Gabizos, le chemin de Sarramayou et autres endroits.

Patrick Moura suggère de créer un trottoir sur la rue de la Hèche afin de sécuriser la circulation des piétons. Cette portion de voirie terminerait la liaison piétonnière du quartier Lasgraves avec le groupe scolaire et le centre-bourg.

Un programme « voirie intempéries » est en cours d'étude suite aux orages du 23 Août 2017.

Les rues Arrioussoulens, Bengues, Monpelat, Aurous sont concernées par ces dégradations.

Patrick Moura signale le mauvais entretien des busages du ruisseau Lasgraves qui n'ont pu absorber l'important afflux d'eau de cet épisode orageux.

Il souhaite également connaître la position du Maire sur l'installation des compteurs « Linky ».

Ce dernier ne voit aucun inconvénient à s'opposer au progrès et fait entièrement confiance aux services d'Enedis.

Le Maire donne les effectifs de la récente rentrée scolaire :

à l'Ecole du Bourg, 172 élèves sont inscrits et

à l'Ecole du Pont Latapie, 37 enfants ont repris le chemin des classes.

Patrick Moura attire l'attention du Maire sur le mauvais état des prises électriques de la salle de l'Isarce.

De la même façon, il signale qu'une série de cambriolages ont été perpétrés ces dernières semaines : sont-ils les effets négatifs de la coupure nocturne de l'éclairage communal et de la suppression de la caméra extérieure devant la Mairie ?

Une réunion publique sur le Plan local d'Urbanisme est prévue le vendredi 22 septembre à 20h30 à la Salle de l'Isarce.

La séance est levée à 21h50.

Nous tenons à saluer l'excellent travail que notre concitoyen, M. Georges PERON a réalisé sur les archives communales.

Il a permis à la Mairie de récupérer sous forme numérique tout l'état civil de l'an 1618 jusqu'à nos jours.

Il se tient à la disposition des familles qui disposent d'archives et qui souhaitent les exploiter : sa passion de retraité, c'est d'effectuer des recherches sur le passé.

Qu'il soit remercié ici pour son important travail qui s'est échelonné sur 3 ans.

Les rédacteurs